



Direction des Ressources Humaines

Numéro de l'arrêté :
2025_1169

Émetteur : MC

ARRÊTÉ DU MAIRE

TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2025 AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de La Baule-Escoublac,

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522 0 l 522-7 et L 522-23 à L 522-31,
- VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU la délibération du 25 mai 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2007,
- VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 2 juillet 2021 après avis du comité technique,
- VU la liste des agents promouvables établie en date du 12 juin 2025, 1 agent promouvable.

ARRÊTE

Article 1^{er} -

Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe établi au titre de l'année 2025, la fonctionnaire suivante :

1 - Madame OLIVIER Elise

Article 2 - Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à La Baule-Escoublac, le 23/06/2025

notifié le

Jean-Philippe DUPUIS

Signé numériquement le 27/06/2025
Adjoint aux Finances, Personnel,
Administration

Signature de l'agent :




Mairie de La Baule-Escoublac
Loire-Atlantique